



Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional, il porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'Etat et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance Etat-Région approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'Etat et la Région.

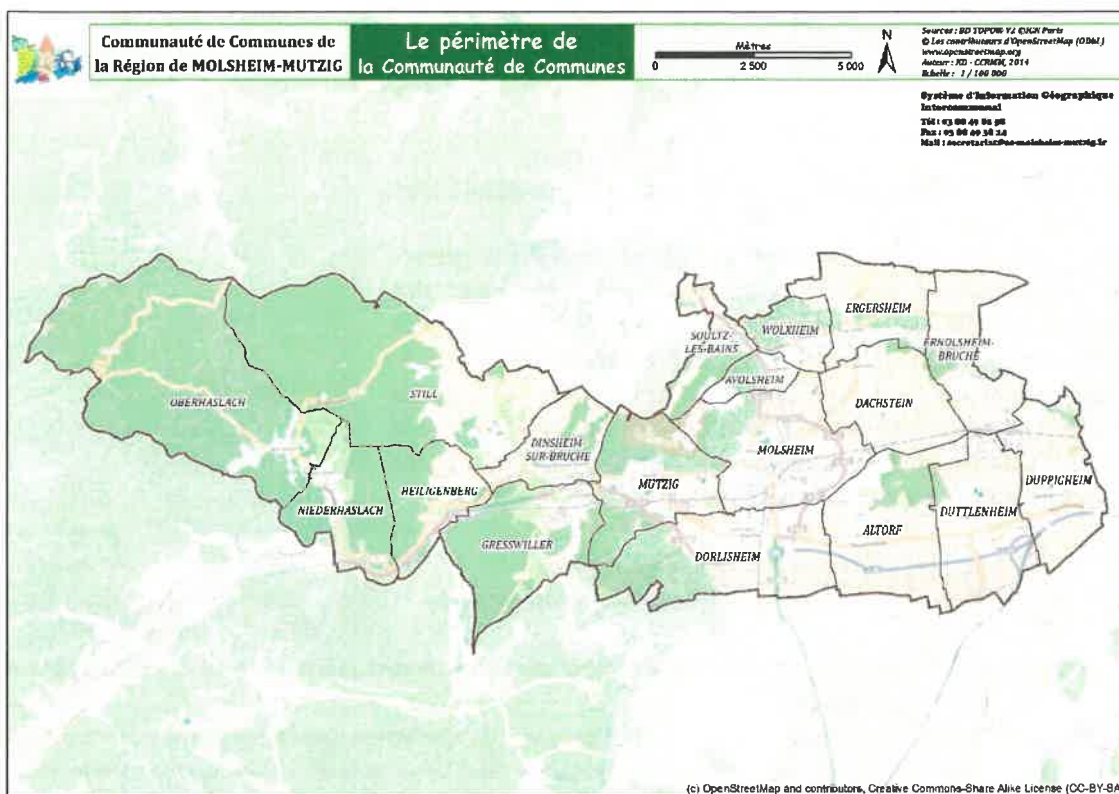
1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat, la Région et la CeA

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité européenne d'Alsace, l'Etat et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.
- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat et la Région :
 - 3 orientations stratégiques** à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :
 - **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
 - **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
 - **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)
 - et 3 sujets transversaux :
 - le déploiement des usages du **numérique**
 - les **synergies inter-territoires et interrégionales**
 - les **dynamiques transfrontalières**
- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
 - Au niveau infrarégional : CPIER Massif des Vosges, Schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
 - Au niveau départemental : Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin et de la Politique de développement territorial dans le Haut-Rhin poursuivis en 2021. La CeA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici fin 2021.

2. Portée et contenu du Pacte de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig au 1^{er} juillet 2021

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre donc la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig. Ce périmètre regroupe 18 communes pour une population de 40 938 habitants.



- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**
Contrats de référence intégré dans le PTRTE

Intitulé du contrat intégré au PTRTE (POCE, Contrat de ruralité, Territoire d'industrie, Projet Alimentaire Territorial, Contrat Local de Santé, Contrat de Transition Écologique, Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturel...)	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
Contrat de ruralité	26 juin. 2017	Pays BMP : CCMV, CCVB, CCRMM, CCPV
Programme Leader du GAL Bruche Mossig Piémont	Déc 2016	PETR Bruche Mossig
PCAET	Adoption prévue 2è sem 2021	PETR Bruche Mossig
Contrat Petite Ville de Demain		Molsheim - Dorlisheim - Mutzig
Territoire d'industrie	19/11/2019	CCRMM, CCVB
Contrat de Partenariat pour l'eau et les milieux aquatiques (SDEA)		CCRMM ; CCMV, CCVB
Accélérateur de transitions (ADEME)	En projet	CCRMM

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

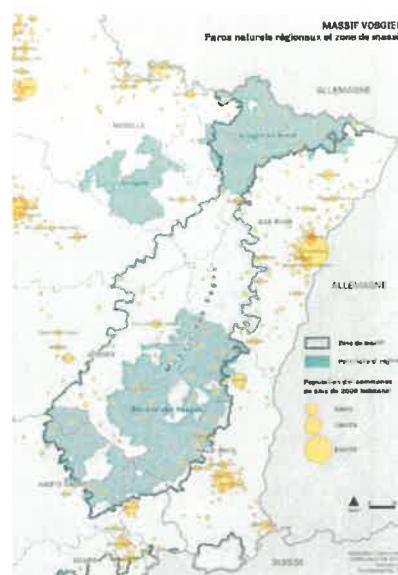
Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**

Stratégie inter-PTRTE MASSIF DES VOSGES.

La partie ouest du territoire fait partie du massif des Vosges au titre de la loi dite « montagne ».

Un projet stratégique a été élaboré afin de répondre aux **grands enjeux du massif**, à savoir : une baisse démographique, des ressources en eau fragiles, des inquiétudes sur la forêt, une agriculture spécifique, une attractivité touristique mais à maîtriser, des mobilités et accès aux services contraints. Le Massif des Vosges bénéficie de **53,36 millions d'euros**, crédits dédiés de l'État et des Régions pour la période 2021- 2027, pouvant être abondés par des fonds européens (FEDER) et un nouveau programme national pour la montagne.



L'ambition affichée, transition écologique, adaptation au changement climatique et résilience, est déclinée en cinq grandes priorités :

- **Axe 1** : Connaître et faire connaître les enjeux du changement climatique et de la fragilité de l'environnement montagnard
- **Axe 2** : Préserver les ressources naturelles et préparer la résilience des écosystèmes de montagne aux défis environnementaux et climatiques : *préserver l'eau, le sol, la forêt, la biodiversité, développer les énergies renouvelables, maîtriser les risques*
- **Axe 3** : Adapter l'activité économique aux transitions écologiques et soutenir de nouveaux modèles économiques résilients en montagne : *soutenir la filière bois, l'agriculture de montagne, le tourisme de montagne face au changement climatique, préserver le tissu économique local*
- **Axe 4** : Adapter l'organisation du territoire et les équipements publics aux besoins des populations de montagne : *préserver la qualité de vie montagnarde, regagner des habitants, mobiliser les ressources internes*
- **Axe 5** : Une gouvernance renouvelée en développant le travail en réseau, en écosystème projet pour porter le changement et la politique de transition : *travailler les liens ville-montagne, coopérer avec les autres massifs (notamment frontaliers)*

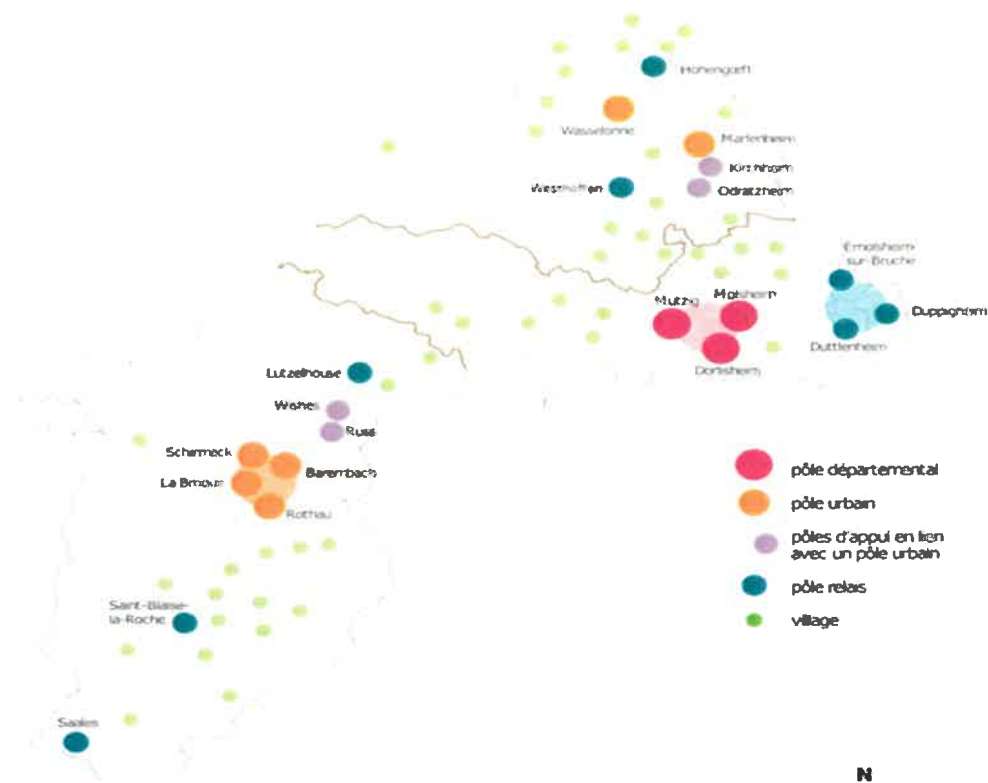
TERRITOIRE BRUCHE MOSSIG

Les 3 communauté de communes de la vallée de la Bruche, de la région de Molsheim Mutzig et environs, de la Mossig et du Vignoble sont membres du PETR Bruche Mossig.

Ce dernier a compétence pour l'élaboration et la mise en œuvre du SCoT Bruche Mossig, ainsi que pour l'élaboration du PCAET; il porte également l'animation et la gestion du programme Leader du GAL Bruche Mossig Piémont, d'un espace info énergie (réseau FAIRE/ SARE) et de la pépinière Tremplin Entreprises et il a initié des actions en faveur de la transition énergétique et du développement économique de son territoire.

SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Bruche-Mossig a été arrêté le 18 décembre 2019. La stratégie adoptée par les élus vise à répondre aux évolutions de la société en préservant les ressources et les richesses qui fondent l'attractivité de leur territoire. Dans un contexte de mondialisation, de changement climatique et de recomposition de l'action publique sur les territoires, le renforcement des liens entre plaine, piémont et montagne a été au cœur des enjeux visant à promouvoir un territoire structuré et solidaire.



N

Carte établie par l'ADEUS

Sur le plan économique, le territoire Bruche-Mossig est pourvoyeur d'emplois, attractif pour les entreprises et moteur à l'échelle de la région. L'emploi y a globalement bien résisté, surtout dans la plaine. La confortation de ce dynamisme, générateur d'emplois et de richesses, est un enjeu majeur pour l'ensemble du territoire.

Toutefois, au regard des enjeux environnementaux et des risques d'inondation, le territoire doit réorienter sa stratégie pour optimiser ses réserves foncières mobilisables afin de répondre à l'enjeu d'accueil d'entreprises, ainsi qu'aux besoins d'extension pour maintenir les entreprises présentes.

Le tourisme est un gisement potentiel d'emplois et de développement économique du territoire. Ce dernier dispose d'une grande variété de témoignages historiques, de paysages et de sites de pratiques sportives et de loisirs facilement accessibles depuis le cœur de l'Eurométropole, les agglomérations alsaciennes et vosgiennes, voire du Rhin Supérieur. Outre les enjeux de préservation et de valorisation de ces ressources non délocalisables, l'enjeu repose pour partie sur l'amélioration de l'hébergement, dont la reconversion d'anciennes pensions et centres collectifs de loisirs.

L'offre commerciale est bien étoffée, avec plusieurs zones commerciales qui maillent le territoire Bruche-Mossig et rayonnent sur les territoires voisins. L'enjeu n'est donc plus de créer de nouvelles zones mais de consolider le commerce de proximité, notamment dans les cœurs de villes et villages. En ce sens, il s'agit de renforcer les polarités commerciales existantes et de maintenir le commerce en centre-ville et village. A noter que toutes les communes identifiées comme élément d'un « pôle urbain » ou d'un « pôle départemental » dans le SCOT, à savoir Wasselonne, Marlenheim, Molsheim, Mutzig, Dorlisheim, Schirmeck, La Broque, Barembach et Rothau, ont été retenues au titre du programme *Petites Villes de Demain*.

Sur le plan des équipements, les pôles urbains offrent un panel complet d'équipements publics, culturels et de services structurants bénéficiant à l'ensemble du territoire, avec un rayonnement à l'échelle départementale pour Molsheim-Mutzig-Dorlisheim et à l'échelle de leur bassin de vie pour Marlenheim, Wasselonne, Schirmeck-La Broque-Rothau-Barembach. De plus, le territoire Bruche-Mossig dispose de la seule station de ski du Bas-Rhin. Cependant, au-delà de cet équipement symbolique, les équipements de

loisirs (sportifs et culturels) sont bien moins abondants dans les vallées qu'en plaine. Certains villages de montagne disposent d'une offre plus limitée, voire inexistante, d'où un enjeu de mutualisation et d'accessibilité aux équipements existants lorsqu'ils sont absents sur un secteur.

Sur le plan de la mobilité, les vallées de la Bruche et de la Mossig sont des axes structurants du territoire départemental, bénéficiant de gares et d'arrêts de transport en commun en site propre (liaisons TER, TSPO). L'enjeu de la " grande accessibilité " vise à maintenir la bonne desserte en transport collectif des pôles urbains du territoire, et de l'accroître sur des polarités secondaires afin de favoriser le rabattement sur des gares de substitution. Toutefois, les liaisons nord-sud du territoire en transport en commun doivent être renforcées. Aussi, la création d'une ligne de transports en commun performante entre les pôles urbains du secteur Mossig-Vignoble et le pôle départemental Molsheim-Mutzig-Dorlisheim s'avère-t-elle nécessaire.

Sur le plan démographique, le territoire Bruche-Mossig s'est fortement développé à partir des années 90 par des apports migratoires, induits par le dynamisme économique du territoire. Au cours des dernières années, la croissance de la population s'est ralentie à l'échelle du SCoT, tout en restant positive. Ces évolutions sont très contrastées au sein du territoire du SCoT. Les secteurs de plaine, notamment la couronne périurbaine de l'Eurométropole accueillant aussi les pôles d'emplois les plus importants sont ceux dont la croissance démographique a été la plus soutenue, alors que les secteurs de montagne connaissent un ralentissement. Pour la plupart des indicateurs sociodémographiques (vieillesse de la population, proportion de familles avec enfants, taux de pauvreté...) les différences sont importantes entre la plaine, le piémont et les zones de montagne.

Pour la plaine et une partie du piémont, la production de nouveaux logements et leur diversification est un des enjeux fondamentaux du projet du SCoT.

Par ailleurs, près des deux tiers du parc immobilier datent d'avant les crises pétrolières des années 70 et bien avant les réglementations thermiques. Un constat préoccupant au regard de la précarité des ménages (notamment les personnes âgées, propriétaires de grands logements). Dans le cadre de l'élaboration du PCAET les élus ont opté pour un scénario volontariste en matière de rénovation énergétique des logements.

Enfin, une démographie plus atone et une moindre attractivité résidentielle dans la haute vallée de la Bruche et les secteurs de montagne ont eu pour conséquence une augmentation du nombre de logements vacants. La remobilisation de ces logements et leur repositionnement sur le marché immobilier constitue un enjeu fort pour le SCoT.

Le SCoT affirme une volonté de rechercher une plus forte sobriété foncière qu'au cours des périodes passées. Dans ce contexte, il s'agira, d'une part, de privilégier la création de logements neufs au sein du tissu déjà urbanisé, en densification ou mutation, tout en recentrant l'urbanisation autour des cœurs de villes et de villages, et d'autre part, d'inscrire le développement économique, dans les espaces déjà urbanisés, notamment les zones d'activités existantes, via la **remobilisation des friches** et l'optimisation des dernières réserves existantes.

Les 3 conventions Petites Villes de Demain déclinent ces enjeux et précisent les projets sur le territoire.

Les choix retenus pour élaborer le SCoT Bruche Mossig reposent sur une stratégie de structuration et de renforcement du maillage de villes, bourgs et villages du territoire, en proposant une armature urbaine.

Le premier choix fondateur du projet du SCoT est d'accroître la dynamique économique du territoire Bruche-Mossig, tant en termes d'accueil et de développement des entreprises, qu'en matière de diversification des filières et des activités. Ceci afin de maintenir et créer les emplois et les richesses nécessaires à la satisfaction des besoins des habitants.

Le second choix central du projet est d'accompagner et de renforcer l'attractivité économique du territoire par son attractivité résidentielle : améliorer la diversité globale du parc de logements, choix d'une organisation urbaine plus recentrée sur ses équipements et ses services

Le troisième choix central du projet repose sur l'organisation et l'offre des déplacements futurs plus durables

Le quatrième et dernier choix fondamental du SCoT Bruche-Mossig est de tenir compte des caractéristiques et potentialités des différentes entités qui composent le territoire dans une recherche de complémentarité et d'équilibre de l'ensemble.

Les choix retenus au regard des enjeux environnementaux visent la maîtrise de la consommation foncière, la préservation du paysage, la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques, la définition d'une stratégie pour les zones inondables, l'amélioration de la qualité de l'eau, l'amélioration de la qualité de l'air et l'amélioration de la sobriété énergétique

ETUDE MOBILITE

Le PETR Bruche Mossig a engagé une étude mobilité pour affiner les éléments dégagés lors de l'élaboration du SCoT, et pour doter le territoire de leviers pour prendre en main la thématique mobilité. Le rendu de l'étude, retenue dans le cadre de l'appel à projet Tenmod, est prévue pour juin 2021.

Le diagnostic a d'ores et delà permis d'identifier les premiers enjeux suivants :

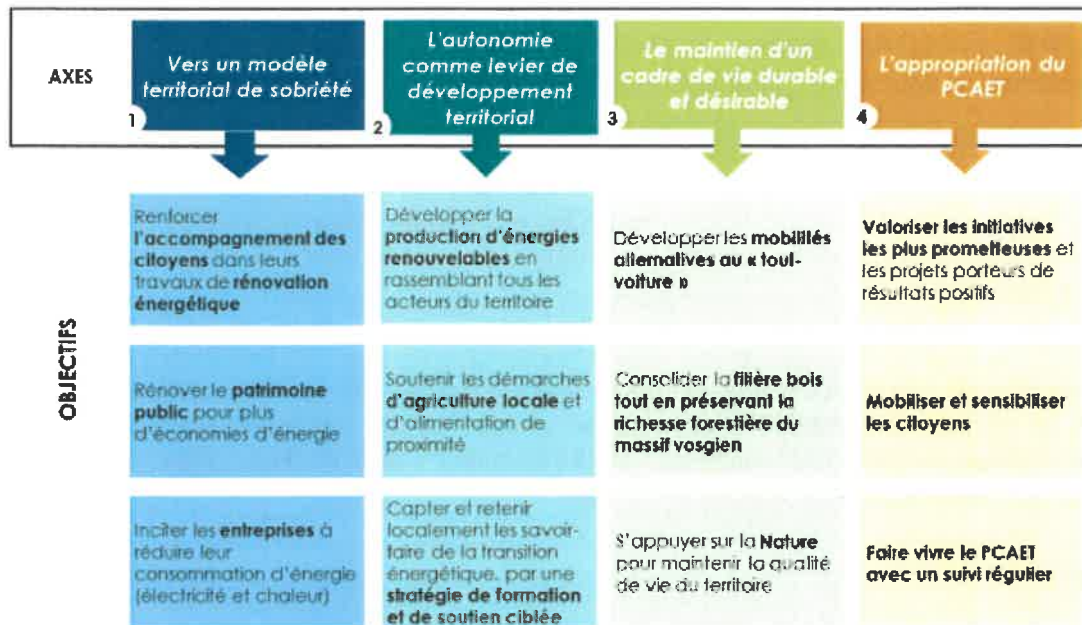
- Des niveaux de desserte inégaux
- Développer une offre diversifiée adressée à toutes les composantes du territoire
- Faire évoluer l'offre ferroviaire (attractivité renforcée du TER, articulation avec d'autres mobilités)
- Renforcer les interactions du TSPO avec d'autres solutions de mobilité (rabattement, coordination lignes fluo, TAD)
- Améliorer le réseau des pistes cyclables (sécurisation, traitement des discontinuités, signalétique)
- Améliorer les solutions de rabattement sur les gares (stationnement, covoiturage, coordination correspondances, promotion des modes actifs)
- Améliorer la desserte des grandes zones d'emplois (accès aux gares, connexion offres de mobilité, solutions collectives/groupées, TAD adapté)

A noter que les 3 communautés de communes du PETR Bruche Mossig ont pris la compétence AOM.

PCAET

L'élaboration du plan Climat du territoire Bruche Mossig, décliné à l'échelle de chaque communauté de communes, a été engagée par le syndicat en 2018 ; le plan d'action étant en cours de finalisation, le PETR prévoit d'arrêter le PCAET à l'automne 2021.

La stratégie de transition écologique du Plan Climat se décline autour de quatre grands axes dont un transversal.



- **Axe 1 : vers un modèle territorial de sobriété**

Le territoire du PETR Bruche Mossig est aujourd'hui consommateur d'énergie, du fait d'une activité économique et industrielle soutenue mais également d'un bâti résidentiel et tertiaire parfois vieillissant et peu performant sur le plan énergétique, en particulier dans le massif vosgien.

La sobriété énergétique fera l'objet d'une dynamique volontariste auprès de plusieurs cibles :

- 🏠 Les particuliers,
- 🏢 Le patrimoine des collectivités,
- 🏭 Les entreprises et industries.

- **Axe 2 : l'autonomie comme levier de développement territorial**

Les acteurs du territoire souhaitent aujourd'hui recentrer la production des ressources et limiter ses approvisionnements extérieurs pour tendre vers une économie plus territorialisée.

Trois orientations majeures sont projetées :

- 🏡 Le développement des énergies renouvelables locales,
- 🌾 Le recentrement de la production agricole et de l'approvisionnement alimentaire,
- 🎓 Une stratégie de formation et de soutien ciblée pour les filières de la transition écologique.

- **Axe 3 : le maintien d'un cadre de vie durable et désirable**

Le territoire bénéficie d'un environnement exceptionnel (forêts, cours d'eau, coteaux et petites montagnes, terres agricoles...) et donc d'un potentiel important. Cet environnement d'exception requiert une attention et une ambition particulières qui se traduisent par les efforts suivants :

- 🚲 Le développement des mobilités alternatives au « tout-voiture »,
- 🌲 La consolidation de la filière bois,
- 🌿 Le recours à des solutions reposant sur la Nature.

- **Axe 4 : une stratégie air-énergie-climat mobilisatrice**

Le PCAET est une démarche de planification stratégique et opérationnelle, néanmoins il ne saurait rester un simple document de référence et doit au contraire devenir l'outil d'une mobilisation forte de la part des acteurs territoriaux contribuant à son élaboration.

Trois vecteurs d'action permettront cette mobilisation :

- 📌 La valorisation des projets vertueux sur le plan de l'environnement,
- 📌 La mobilisation et la sensibilisation,
- 📌 Le suivi régulier du PCAET.

RELATIONS AVEC D'AUTRES TERRITOIRES

Le PETR, les EPCI et les communes du territoire Bruche Mossig ont engagé des relations de travail avec les territoires voisins ou plus éloignés, plus ou moins formalisés : contrat de réciprocité CCVV/EMS/Saint-Dié, projet vélo CCMV/Saverne, conférence des SCoT, conférence des Présidents des PETR Piémont des Vosges/Bruche Mossig/ Alsace Centrale, comités Natura 2000, échanges avec le PETR de Sarrebourg pour le projet de réserve de Biosphère, échanges avec l'EMS (plan climat, mobilité, espaces de télétravail, ...), jumelages des communes, projets de coopération dans le cadre du programme LEADER (le retour du loup, la rénovation énergétique du bâti ancien remarquable, ...)

Stratégie du territoire, comprenant le vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme (cf. voir listing détaillé des projets en annexe 1)

Principale intercommunalité à l'Ouest de Strasbourg, la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig se compose de 18 Communes, et accueille en son centre, le principal pôle urbain du territoire (Molsheim – Mutzig – Dorlisheim).

A la fois bassin de vie de plus de 40 000 habitants et pôle économique bas-rhinois majeur avec quatre zones d'activités, elle possède un dynamisme et une attractivité majeurs.

Au-delà de ses compétences obligatoires que sont notamment le développement économique et touristique et la gestion des milieux aquatiques et des déchets, la Communauté de Communes a souhaité se doter de plusieurs autres compétences permettant d'étoffer les aménagements et services proposés à sa population.

En premier lieu, elle s'est dotée depuis de nombreuses années d'une compétence Eau & Assainissement, avec un bureau d'étude interne, permettant une gestion raisonnée de ses réseaux.

Concernant les thématiques Sports & Loisirs, elle dispose d'une compétence Piscines, lui permettant à ce jour de proposer 3 équipements (2 couverts et 1 découvert) à ses habitants, et de travailler à la construction d'un nouveau en remplacement du plus vieillissant d'entre eux.

En matière de transports, elle développe depuis de nombreuses années également son réseau de pistes cyclables. En parallèle, elle propose un service de transport à la demande et dispose également d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, déployées dans chacune des Communes membres. De plus, elle subventionne l'acquisition de vélos à assistance électrique. Ainsi, pour appuyer cette démarche volontariste relative aux transports, elle s'est d'ailleurs dotée depuis peu de la compétence Mobilité.

En soutien aux familles, elle dispose également en ses murs d'un Relais d'Assistantes Maternelles.

Pour finir, dans une volonté d'assister au mieux ses Communes membres, la Communauté de Communes leur propose une banque de matériel et un système d'information géographique intercommunaux, et met également en œuvre plusieurs projets de mutualisation, notamment par des groupements de commande à l'échelle du territoire.

Afin d'impulser la relance, la Communauté de Communes souhaite à la fois capitaliser sur ces acquis, tout en impulsant un nouvel élan écologique.

1. Un nouvel élan écologique

Ebauché depuis quelques années par le soutien aux modes de déplacement alternatif, dont la création de pistes cyclables et le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, et depuis peu renforcé par sa candidature au dispositif Accélérateurs de Transitions proposé par l'ADEME, la Communauté de Communes souhaite aller plus loin dans son engagement écologique, en mettant la Transition parmi ses objectifs majeurs. Elle mène actuellement pour cela des réflexions sur l'amélioration de sa gestion de l'assainissement pluvial, ainsi que sur la mise en place d'actions en faveur du climat.

La sobriété énergétique est également au cœur des préoccupations et enjeux politiques des communes. C'est en ce sens que les communes membres vont progressivement remplacer les anciens éclairages publics par des LEDs et rénover thermiquement leurs bâtiments, mais aussi faire entrer la nature aux cœurs des villages, par la création de jardins familiaux ou partagés ou encore par des actions de déminéralisation, de création d'espaces verts et de plantation d'arbres.

La CCRMM continue par ailleurs d'afficher sa volonté d'encourager les mobilités douces et poursuit activement sa politique de développement des itinéraires cyclables sur son territoire en lien avec ses communes membres et en articulation avec les itinéraires structurants réalisés par le Département du Bas-Rhin. Pour ce faire, elle élabore actuellement à l'aide d'un bureau d'études un schéma directeur des pistes cyclables. Par ailleurs, depuis quelques mois, elle encourage ses habitants à l'acquisition de vélos à assistance électrique, par la mise en place d'une subvention à l'achat. C'est également en ce sens qu'elle a candidaté au dispositif Accélérateur de Transitions de l'ADEME, afin de pouvoir mobiliser des moyens supplémentaires sur cette thématique Mobilité douce et de mieux communiquer sur ses actions.

Enfin la CCRMM mène une politique ambitieuse de renouvellement de ses réseaux d'eaux et d'assainissement. Des travaux structurants sont à prévoir, comprenant le raccordement de la commune d'Heiligenberg au réseau d'assainissement en système séparatif.

THEMATIQUE 1 : TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE			PROJETS DE RELANCE 2021
COMMUNE (S)	ANNEE(S) DE REALISATION	PROJET	MONTANT ESTIMATIF HT
CCRMM	2021-2026	Gestion des eaux pluviales	4 451 000,00 €
AVOLSHEIM, DACHSTEIN, DORLISHEIM, DUPPIGHEIM, MOLSHEIM, MUTZIG, SOULTZ-LES-BAINS	2021	Aménagement d'espaces végétalisés	1 510 512,00 €
ALTORF, AVOLSHEIM, DINSHEIM, DACHSTEIN, DORLISHEIM, DUPPIGHEIM, ERGERSHEIM, MOLSHEIM, MUTZIG, NIEDERHASLACH, SOULTZ-LES-BAINS	2021	Rénovation de l'éclairage public	1 247 938,54 €
AVOLSHEIM, DACHSTEIN, DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM, MUTZIG, STILL, SOULTZ-LES-BAINS	2021	Rénovation thermique	1 184 909,41 €
CCRMM, DUPPIGHEIM, MOLSHEIM	2021	Créations de pistes cyclables (Rue de Gaulle à Mutzig ; Liaison Duppigheim - Entzheim ; Parc de la Commanderie à Molsheim)	695 000,00 €
ALTORF, DORLISHEIM, DUPPIGHEIM, ERNOLSHEIM, MOLSHEIM, MUTZIG	2021	Autres projets de transition énergétique et écologique à réaliser à court terme	585 000,00 €
MOLSHEIM, MUTZIG	2021	Amélioration du tri des déchets	315 000,00 €
DORLISHEIM, MUTZIG	2021	Création de Jardins partagés et/ou familiaux	152 000,00 €
DUPPIGHEIM, ERNOLSHEIM	2021	Mise en place d'une démarche "Trame verte et bleue"	120 000,00 €
DORLISHEIM, MOLSHEIM, MUTZIG	2021	Création de parcs à vélos	106 800,00 €
TOTAL			10 368 159,95 €

2. Le soutien au patrimoine

Les Communes de la Communauté de Communes sont riches en patrimoine, tel que le Dompeter, plus vieille Eglise d'Alsace, propriété d'Avolsheim, ou encore l'ancienne Chartreuse de Molsheim, classée Monuments Historiques, qu'elles ont à cœur d'entretenir et de valoriser.

Le soutien à ce patrimoine ainsi qu'aux différents sites historiques et environnementaux doit permettre d'augmenter l'attractivité du territoire et les flux touristiques, de conforter et d'encourager toutes les démarches des communes de promotion du tourisme.

En complément, la Communauté de Communes attribue chaque année une subvention à l'Office de Tourisme intercommunal, et soutient également toutes les actions d'animation et de mise en tourisme qu'il propose.

Par ailleurs, la Communauté de Communes souhaite apporter sa pierre à l'édifice en vue de développer la fréquentation touristique sur le territoire, par la création d'aires de Camping-cars, et également en rachetant le Fort de Mutzig, afin de pérenniser ce site de mémoire et de le faire progresser.

THEMATIQUE 2 : RENOVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE / DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE			PROJETS DE RELANCE 2021
COMMUNE (S)	ANNEE(S) DE REALISATION	PROJET	MONTANT ESTIMATIF HT
DACHSTEIN	2021	Signalétique et mise en place d'un parcours historique au village	18 529,04 €
DORLSHEIM	2021	Rénovation de l'éclairage des monuments (église protestante classée, colonne napoléonienne et monument aux morts)	10 000,00 €
ERNOLSHEIM	2021	Rénovation de l'église Saints Côme et Damien	450 000,00 €
	2021	Aménagement de la placette du lavoir : Création d'une aire de pique-nique et de stationnement vélo pour les habitants, les cyclistes et promeneurs de la voie verte du canal de la Bruche	90 000,00 €
MOLSHEIM	2021	Eglise des Jésuites : traitement des remontées d'humidité sur la façade	39 100,00 €
	2021	Travaux camping : aménagement de l'espace vert de l'accueil	52 000,00 €
	2021	Remplacement des vitraux de la Chapelle Notre-Dame	76 540,00 €
	2021	Restauration des corniches de l'Hôtel de la Monnaie	170 000,00 €
	2021	Rénovation du rempart au droit de l'hôpital	104 160,58 €
MUTZIG	2021-2022	Création d'un parcours touristique du patrimoine de la ville sous la forme d'une application numérique, avec audioguides, et signalétique sur les monuments et points d'attraction	16 000,00 €
NIEDERHASLACH	2022	Aménagement du Jardin du Cloître	250 000,00 €
SOULTZ-LES-BAINS	2021	Remplacement des panneaux du Sentier des Casemates	20 271,06 €
	2021	Création des panneaux du Sentier des Croix	10 000,00 €
	2021	Cabane à chèvres au Jesselberg	8 350,00 €
TOTAL			1 314 950,68 €

3. L'amélioration du cadre de vie

Afin de maintenir l'attractivité du territoire pour les habitants et en attirer de nouveaux, les projets de rénovation et de développement de services sont nombreux, qu'ils soient administratifs, culturels, ou encore sportifs, à destination des plus âgés comme des plus jeunes.

Parmi les futurs aménagements structurants, on compte notamment la construction d'une nouvelle piscine à Mutzig, en remplacement de l'existante, principal équipement de notre intercommunalité, désormais en bout de course après une quarantaine d'années de fonctionnement.

THEMATIQUE 3 : COHESION TERRITORIALE - EQUIPEMENTS ET SERVICES A LA POPULATION			PROJETS DE RELANCE 2021
COMMUNE (S)	ANNEE(S) DE REALISATION	PROJET	MONTANT ESTIMATIF HT
DACHSTEIN, DORLISHEIM, DUPPIGHEIM, HEILIGENBERG, MUTZIG, NIEDERHASLACH, SIVOM, SOULTZ-LES-BAINS, STILL	2021	Développement des projets Culture, Sports & Loisirs	1 479 998,90 €
DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM, HEILIGENBERG, MOLSHEIM, MUTZIG, SOULTZ-LES-BAINS	2021-2022	Amélioration des services scolaires et petite enfance	1 057 806,37 €
DORLISHEIM, MUTZIG	2021-2022	Soutien aux commerces et associations locales	444 000,00 €
DACHSTEIN, DORLISHEIM, HEILIGENBERG, MOLSHEIM, MUTZIG	2021	Sécurité	373 499,00 €
DACHSTEIN, HEILIGENBERG, MUTZIG, SOULTZ-LES-BAINS, WOLXHEIM	2021-2022	Développement des services publics	370 347,40 €
MUTZIG	2021	Déploiement des usages numériques	80 672,00 €
DORLISHEIM, DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM, ERNOLSHEIM, MOLSHEIM, MUTZIG, WOLXHEIM	2021	Aménagement des espaces publics : réalisation de cheminements cyclables et piétonniers, sécurisation	2 845 040,00 €
TOTAL			6 651 363,67 €

Récapitulatif du montant des projets, par thématique et par période :

	2021	2022-2026	TOTAL
THEMATIQUE 1	10 368 159,95 €	24 936 667,00 €	35 304 826,95 €
THEMATIQUE 2	1 314 950,68 €	8 680 913,33 €	9 995 864,01 €
THEMATIQUE 3	6 651 363,67 €	61 535 333,33 €	68 186 697,00 €
TOTAL	18 334 474,30 €	95 152 913,67 €	113 487 387,96 €

Synthèse des enjeux et de la stratégie du territoire

La Communauté de Communes a recensé l'ensemble des projets communaux et intercommunaux envisagés sur son territoire. Les projets des communes présentant tous un intérêt, la Communauté de Communes n'a pas souhaité les prioriser.

A partir de ce vivier de projets, la stratégie du territoire se décline sous 3 axes majeurs qui reflètent les enjeux affichés.

1. La transition énergétique et écologique comme axe de développement des projets de territoire respectueux de l'environnement

La rénovation énergétique des bâtiments publics, la rénovation et l'amélioration des installations d'éclairage public et l'aménagement d'espaces végétalisés ont été identifiés comme axes prioritaires pour le territoire et seront mis en œuvre sur la période 2021-2026 dans une majorité de Communes, les autres s'étant déjà engagées sur ces thématiques les années passées.

Pour la Communauté de Communes, la promotion du vélo et la poursuite de sa politique de développement des liaisons cyclables s'inscrit comme un enjeu fort du mandat actuel.

Un autre projet phare pour la Communauté de Communes en phase de démarrer concerne le raccordement de la Commune d'Heiligenberg au réseau d'assainissement en système séparatif.

Cette stratégie sera complétée par un programme d'actions au titre du plan climat, encore en cours de réflexion, de la réhabilitation des digues de protection, et la gestion des eaux pluviales.

2. La rénovation et valorisation du patrimoine, comme axe de développement de la politique touristique du territoire

Pour les communes : le patrimoine représente un attrait touristique fort pour le territoire et sa préservation doit être une priorité.

Pour la Communauté de Communes : le rachat du Fort de Mutzig qui nécessitera d'importants travaux d'aménagement et de sécurisation, ainsi que le déploiement des aires de camping-cars sont des enjeux importants pour développer l'attractivité du territoire.

3. L'amélioration du cadre de vie, comme un enjeu au cœur des politiques publiques locales

Pour les communes, les projets répondent à des besoins propres et concernent des thématiques variées : équipements sportifs et culturels et de loisirs, services scolaires et de la petite enfance, soutien aux commerces et associations locales, la sécurité, le déploiement des usages numériques...

Les projets d'aménagement s'inscrivent également dans les priorités des communes, en vue notamment d'envisager la réalisation de cheminements piétonniers et cyclables, la sécurisation, voire des extensions de réseau, ou dans une perspective de gestion des eaux pluviales.

Pour la Communauté de Communes, le projet de construction d'une nouvelle piscine à Mutzig est en cours d'études, afin de proposer un équipement-phare, à la fois pour ses habitants mais aussi pour les nombreuses associations la fréquentant.

Un autre projet structurant qui devrait voir le jour : face au constat de sédentarisation des occupants de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Mutzig, sa transformation en Terrains Familiaux est à l'ordre du jour, conformément au Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2019-2024, et en étroite association avec la Collectivité Européenne d'Alsace et la Préfecture du Bas-Rhin.

Cette stratégie de territoire se développera au fur et à mesure de l'actualisation des projets à faire murir et en lien avec la signature de la convention Petites Villes de Demain (cf.infra)

CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN : Avec la CCRMM et les communes de MOLSHEIM, MUTZIG et DORLISHEIM

L'agglomération de Molsheim-Mutzig-Dorlisheim est située à 20 kilomètres à l'ouest de Strasbourg, à l'entrée de la Vallée de la Bruche. Elle constitue le principal pôle urbain, non seulement de la communauté de communes, mais également du PETR Bruche-Mossig, et est considérée comme un pôle de niveau départemental.

DORLISHEIM compte, en 2018, 2 633 habitants, Mutzig 6 042 et Molsheim 9 334. L'ensemble des trois communes est donc habité par 18 009 habitants. Molsheim est sous-préfecture et Mutzig chef-lieu de canton.

La conurbation bénéficie d'une position privilégiée, au croisement de l'axe est-ouest qui traverse les Vosges par la vallée de la Bruche et le col de Saâles, et de l'axe nord-sud qui longe le piémont alsacien. L'aéroport tout proche de Strasbourg-Entzheim est accessible en train comme en voiture.

Les trois villes jouissent toutes d'une histoire riche qui a laissé de nombreux monuments dans les deux villes : château des Rohan, chartreuse de Molsheim, château du baron Hervé, Dompeter, synagogue de Mutzig, château Saint-Jean, église Saint-Maurice, fort de Mutzig, église des Jésuites, église Saint-Laurent, etc. Elles sont également marquées par une histoire viticole qui continue de donner son identité aux coteaux surplombant l'agglomération.

Héritières d'une tradition artisanale, les trois communes restent en 2021 des pôles d'innovation industrielle reconnus mondialement. Bugatti, bien entendu, est le fleuron de ce patrimoine, mais de très nombreuses autres entreprises renommées sont présentes et actives : Merck, Ledvance, Safran, etc. La zone Écoparc de Molsheim est le principal lieu d'implantation de ces entreprises. En complément, la zone Atrium de Mutzig est plus tournée vers l'artisanat et des entreprises de plus petite taille.

Le Schéma de cohérence territoriale élaboré par le PETR Bruche-Mossig assigne au tripôle Molsheim-Mutzig-Dorlisheim la plus forte densité de logements à produire, avec 32 logements à l'hectare (page 579 du rapport de présentation du Scot Bruche-Mossig).

La communauté de communes offre de 113 emplois pour 100 actifs occupés et sa part dans l'offre d'emploi du PETR, majoritaire, a tendance à croître. La sphère productive (industrie en particulier) représente un taux de 52,5 % des emplois.

Le pôle commercial draine largement hors des limites de la communauté de communes. Principalement situé à Dorlisheim (23 251 m²), il s'est construit d'abord autour de l'hypermarché Cora, puis dans la zone du Trèfle qui offre une large palette de commerces et de loisirs. Ce pôle est par ailleurs complété par les hypermarchés Lidl et Super U à Molsheim (14 177 m²), ainsi qu'Auchan et super U à Mutzig (10 958 m²). En revanche, cette offre importante a partiellement contribué à la baisse d'attractivité des trois centres-villes.

En termes d'attractivité culturelle, le pôle a un rayonnement important, avec ses deux cinémas, ses deux salles de spectacle et ses médiathèques (page 187 du rapport de présentation du Scot Bruche-Mossig).

Les services de santé sont très bien représentés sur le pôle Molsheim-Mutzig, avec plus du tiers des dentistes de tout le PETR et les trois quarts des autres médecins spécialistes.

La convention d'adhésion Petites villes de demain a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'État dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

Les axes stratégiques développés s'articulent avec le présent Contrat territorial de relance et de transition écologique :

-Développement durable et mobilités douces

-Valorisation du patrimoine

-Amélioration du cadre de vie, soutien au commerce de proximité, sécurisation et aménagement de l'espace public en agglomération.

Le contrat Petite Ville de Demain MOLSHEIM-MUTZIG-DORLSHEIM prévoit l'embauche d'un chargé de projets.

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la CeA ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

*Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.*

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le caractère prioritaire des projets (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles). Chaque **projet prioritaire** fera l'objet d'une « **fiche projet** » (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement, calendrier de réalisation...).
3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.

Zoom sur la relance : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat, la Région et la CeA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes
 - Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- **Les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace :**
 - Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales.
 - Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction

Les contacts techniques du PTRTE

Territoire	Région	Etat	CeA
LABBE-LASTAVEL Sabrina DGA Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG 03 88 49 82 58 slabbelastavel@cc-molsheim-mutzig.fr	LOCQUET Nicolas Directeur de la Maison de la Région de Sélestat 06 38 10 80 58 nicolas.loquet@grandest.fr JAMBON Sophie Cheffe du service Développement Territorial Maison de Sélestat 03 88 58 41 12 / 07 86 66 50 69 sophie.jambon@grandest.fr	GNACADJA Jean Secrétaire Général Sous-Préfecture de Molsheim 03 88 49 72 62 jean.gnacadjia@bas-rhin.gouv.fr	KLEIN Francis Délégué de la Direction Générale Délégation Territoriale Ouest Alsace 03 68 33 82 08 06 75 70 02 83 francis.klein@alsace.eu
SCHAFF Aurore Agent de Développement Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG 03 88 49 82 58 aschaff@cc-molsheim-mutzig.fr	PICARD-LEMONNE Anne Chargée de mission contractualisation Direction de la Cohésion des Territoires T. 03 89 36 29 97 anne.picard-lemonne@grandest.fr		
HEUSSNER Michèle Directrice PETR Bruché-Mossig 03 88 97 25 44 06 37 24 32 83 michele.heussner@petrbruchemossig.fr			

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte

Etat : Préfet de Département ou son représentant
Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région
Collectivité Européenne d'Alsace : Vice-président en charge des dynamiques territoriales et le délégué à la contractualisation à l'échelle départementale et/ou la directrice de l'aménagement, de l'ingénierie et de la contractualisation - Vice-président de Territoire ou son représentant et/ou le délégué de la Direction Générale du territoire à l'échelle territoriale
EPCI : Président de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig
Autres (le cas échéant) : Président du PETR

➔ Signataires du Pacte :

Territoire	Région	Etat	CeA
Président de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig  Laurent FURST 	Président du Conseil Régional  Jean ROTTNER	La Préfète de la Région Grand Est Préfète du Bas-Rhin  Josiane CHEVALIER	Président de la Collectivité européenne d'Alsace  Frédéric BIERRY
Autre Président du PETR  Alain FERRY 		28 JAN. 2022	

Annexes

- Annexe 1 : Listing détaillé des projets du territoire
- Annexe 2 : Bilan écologique du territoire

